

**Séance du Conseil de Ville
du 27 mars 2006 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 03 / 2006**

1. Communications
2. Présentation du prix Wakker
3. Appel
4. Procès-verbal no 02/2006
5. Questions orales
6. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Maria del Carmen BERNAL-Redomero
 - Mme Sadia-Sultana KAZI-Sarif
 - M. Vannak MANN
7. Nomination de Mme Sylvianne Mertenat, PDC-JDC, à la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de M. Michel Rion, PDC-JDC
8. Crédit de fr. 358'000.- HT pour le remplacement d'un camion à ordures
9. Crédit de fr. 250'000.- pour la réfection et l'aménagement de la station de pompage de La Doux
10. Crédit de fr. 230'000.- HT relatif à l'achat d'un nouveau camion nacelle pour les SID
11. Réponse au postulat 4.10/05 - "Pour un recyclage et une valorisation des déchets plastiques", CS•POP, M. Didier Nicoulin
12. Réponse au postulat 4.11/05 - "Pour un jumelage de proximité", PS, M. Pierre Tschopp
13. Réponse au postulat 4.12/05 - "Delémont, au cœur de l'Europe !", PS, M. Sébastien Lapaire
14. Réponse à la question écrite 2.17/05 - "Le gaz et son prix", CS•POP, M. Max Goetschmann
15. Réponse à la question écrite 2.18/05 - "Marquage efficient", UDC, M. Philippe Rottet
16. Réponse à la question écrite 2.19/05 - "A qui profite la dette publique ?", PS, M. Sébastien Lapaire
17. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et salue les membres présents. Il informe que Mme Béatrice Müller sera remplacée dès 20 h 15 par M. Gérard Wicht en qualité de scrutateur. En ce qui concerne l'ordre du jour, il informe que Mme Maria del Carmen BERNAL-Redomero souhaite reporter à la séance d'avril l'octroi de l'indigénat communal la concernant, du fait qu'elle ne peut participer à la présente réunion.

DECISION : l'indigénat communal de Mme Maria del Carmen BERNAL-Redomero est reporté à la séance d'avril 2006, à la majorité évidente.

2. PRÉSENTATION DU PRIX WAKKER

M. Hubert Jaquier, urbaniste communal, présente le prix Wakker que Delémont a obtenu en 2006. Il indique que ce prix est décerné chaque année depuis 1972 par Patrimoine

suisse à une commune helvétique qui s'est distinguée par sa politique en matière d'urbanisme, d'architecture et d'environnement, et présente différents sites ou bâtiments intéressants de la ville retenus dans le cadre de ce prix.

3. APPEL

47 membres sont présents.

M. Giuseppe **Natale**, président, M. Michel **Thentz**, 1^{er} vice-président, Mme Anne **Seydoux**, 2^{ème} vice-présidente, Mme Béatrice **Müller**, scrutatrice, M. Philippe **Ackermann**.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Nicolas **Beutler**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Pierre **Brulhart**, Alphonse **Chèvre**, Jean-Bernard **Deillon**, Françoise **Doriot**, Sarah **Erard Jäkel**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Romain **Godinat**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Michel **Hirtzlin**, Juliette **Kohler**, Sébastien **Lapaire**, Pascal **Mertenat**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Joël **Plumey**, Yvonne **Plumez**, Rita **Rais**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Raphaël **Scarciglia**, Andrée **Stadelmann**, Claude **Tendon**, Pierre **Tschopp**, Anselme **Voirol**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Michel Broquet est remplacé par Mme Anne **Froidevaux**
 M. Hubert Crevoisier est remplacé par M. Christian **Gugger**
 Mme Sabine Jaquet est remplacée par Mme Francine **Chollet**
 M. Jacques Marchand est remplacé par Mme Elvire **Mosimann**
 M. Francesco Prudente est remplacé par M. Walter **Harris**
 M. Luciano Prudente est remplacé par M. Christian **Silvant**
 Mme Régine Ramseier est remplacée par Mme Yeter **Dincarslan-Ucar**
 M. Luc Schindelholz est remplacé par M. David **Asséo**
 M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par Mme Sylvianne **Mertenat**

Sont excusés

Mme Florence Chételat
 M. Christophe Egger
 M. Romain Seuret
 M. Félix Vazquez

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. Francis **Girardin**, Département de l'énergie et des eaux
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Secrétariat communal, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière
 M. Alex **Girardin**, huissier

4. PROCÈS-VERBAL NO 02/2006

Le procès-verbal no 02/2006 est accepté à la majorité évidente.

5. QUESTIONS ORALES

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, revenant sur sa question écrite 2.03/05 - "Faire travailler les requérants d'asile", rappelle la réponse du Conseil communal qui stipulait pouvoir offrir un ou

deux emplois d'utilité publique à des requérants, à certaines conditions et en collaboration avec l'AJADA. Au vu de la suppression du contrat d'insertion, Mme Rebetez souhaite savoir où en est ce dossier et si des contacts avec l'association précitée ont été pris.

M. Josy Simon rappelle que ce contrat a été supprimé étant donné que le Canton offre une prestation semblable. S'agissant des requérants d'asile, M. Simon souligne que l'AJADA est chargée de s'occuper des requérants et que peu d'entre eux sont engagés dans des contrats d'insertion cantonaux, raison pour laquelle l'AJADA avait contacté le Canton à fin 2005 pour tenter d'améliorer cette situation. M. Simon rappellera cette association afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

Mme Marie-Anne Rebetez est partiellement satisfaite.

Mme Béatrice Müller, PCSI, salue l'initiative du Conseil communal qui a planté des arbres fruitiers au Cras-des-Fourches. Elle souhaiterait que les futures récoltes ne profitent pas qu'aux habitants de ce quartier mais également aux autres citoyens ainsi qu'aux écoles, crèches et homes. A son avis, les frais d'entretien devraient être pris en charge par la Ville.

Mme Renée Sorg confirme la plantation de 21 arbres sur sol communal qui seront entretenus par la Municipalité, avec la collaboration des personnes intéressées. La population devra se charger de la récolte, qui sera destinée à l'ensemble des Delémontains.

Mme Béatrice Müller est satisfaite.

M. Philippe Ackermann, PLR, indique que les balustrades des passerelles en bois installées sur la Sorne mériteraient d'être améliorées. Il semble en effet que plusieurs retraités s'y soient écorché les mains ou qu'ils y aient abîmé leurs vêtements. Il demande au Conseil communal s'il a connaissance de ce problème et, le cas échéant, s'il pourrait y remédier.

M. André Parrat, relevant qu'une nouvelle passerelle a été récemment inaugurée aux abords des Prés-Roses, reconnaît l'importance de l'entretien de ces objets et prend note de la question.

M. Philippe Ackermann est satisfait.

M. Claude Tendon, UDC, revient sur le courrier que le Service des travaux publics adresse aux citoyens qui déposent leurs déchets de papier et carton la veille du ramassage officiel. Cette lettre est un avertissement stipulant qu'une récidive sera passible d'une amende de fr. 100.- à fr. 1'000.-. M. Tendon estime l'amende disproportionnée par rapport à l'infraction.

M. André Parrat indique avoir reçu une lettre d'avertissement identique. Il partage l'avis de M. Tendon, estimant que l'information ne peut être faite en même temps que l'avertissement et la menace d'amende. M. Parrat indique que cette pratique a déjà été modifiée au sein des Travaux publics et que le ton des courriers actuels est plus approprié. A son avis, toute modification du plan de ramassage nécessite une importante information et il reconnaît que celle-ci peut encore être améliorée par le Service des travaux publics.

M. Claude Tendon est satisfait.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, revient sur l'intention de La Poste de déménager le tri des colis dans la zone industrielle, ce qui améliorera les conditions de travail actuelles. Parallèlement à ce déménagement, La Poste prévoit également de transférer le ramassage des colis du rail à la route. M. Nicoulin regrette que les régies fédérales diminuent leurs prestations à Delémont et craint que cette situation n'affaiblisse la position du rail dans le Jura. Citant l'exemple de CFF Cargo qui envisageait de diminuer ses prestations et qui est revenu sur sa décision sous la pression de certaines communes, M. Nicoulin demande au Conseil communal s'il s'est approché de La Poste pour contester cette procédure.

M. le Maire indique que La Poste a réservé une parcelle dans la partie de l'extension de la zone industrielle de la Communance. Il semble que cet établissement ait des difficultés à traiter l'ensemble de ses prestations depuis le bâtiment actuel, notamment le transfert des camions et voitures CFF jusqu'à l'intérieur de l'immeuble, qui crée des nuisances pour le voisinage immédiat. La Poste étudie donc depuis plusieurs années l'opportunité de s'installer dans la zone industrielle.

M. le Maire met en évidence les diverses tentatives du Conseil communal visant à convaincre La Poste de maintenir le transport par rail, tentatives qui ont toujours échoué. Les contacts sont toutefois maintenus dans ce domaine mais la marge de manœuvre de l'Exécutif est très étroite, étant donné que les décisions en question sont prises à Berne et non à Delémont.

M. Didier Nicoulin est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC, interpellé par des riverains du quartier du Palastre, rapporte leurs plaintes en raison du trafic généré par les automobilistes fréquentant le cirque situé non loin. Il semble que la circulation sur ces petites routes soit dense. Selon M. Baettig, ce chapiteau avait été implanté provisoirement à cet endroit. Les riverains semblent inquiets du bruit et souhaiteraient savoir quand les nuisances cesseront.

Mme Renée Sorg indique que si Arc en Cirque est en règle avec la Commune, cette infrastructure ne l'est pas avec la loi. En effet, la Commune a bien délivré un permis alors que l'implantation du cirque aurait nécessité une modification du plan de zones, ce site étant à l'heure actuelle en zone d'intérêt public. En outre, l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement du territoire) a confirmé que la Commune n'était pas en règle. Mme Sorg indique que son service tente de réparer son erreur par des arrangements entre les riverains et le responsable du cirque, avec qui une rencontre est prévue.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

M. Romain Godinat, PCSI, revient sur les importantes chutes de neige des 4 et 5 mars qui ont conduit la Ville à déblayer d'urgence les toits plats, dont certains ont été végétalisés ces dernières années. M. Godinat demande si ces implantations ont créé un surpoids, notamment par la rétention d'eau dans le substrat. Il demande également si ces bâtiments sont conçus pour ce genre d'opération.

Mme Renée Sorg souligne que la chute de 60 cm de neige en 24 heures représente une situation extraordinaire. Elle indique également qu'une cellule de crise avait été mise en place par M. le Maire afin d'évaluer la situation. Ne souhaitant prendre aucun risque, le Conseil communal a décidé la fermeture de certaines classes et de certaines halles de gymnastique, le temps de dégager les toits plats sans toucher à leur étanchéité.

Mme Sorg indique que cette étanchéité est, dans de nombreux cas, protégée par du gravier ou du substrat de végétalisation, ce dernier n'étant pas plus lourd que le gravier mais absorbant l'eau moins rapidement, d'où l'avantage supplémentaire de végétaliser les toitures plates.

M. Romain Godinat est satisfait.

6. **PROMESSES D'ADMISSION A L'INDIGENAT COMMUNAL**

M. le Maire indique que les demandes présentées répondent aux exigences fixées et il recommande l'acceptation des requêtes.

M. Dominique Baettig, UDC, après examen des dossiers, est d'avis que les demandes peuvent être accordées. Il souligne la remarque d'un requérant, stipulant qu'il ne connaît rien au système politique suisse mais aurait connaissance du fait que l'UDC s'oppose à la naturalisation des étrangers. Souhaitant prouver que tel n'est pas le cas, M. Baettig indique que son groupe lui octroiera le droit de cité sans réserve.

Mme Maria del Carmen BERNAL-Redomero

Promesse d'admission reportée.

Mme Sadia-Sultana KAZI-Sarif

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Sadia-Sultana KAZI-Sarif, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Vannak MANN

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Vannak MANN, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. **NOMINATION DE MME SYLVIANNE MERTENAT, PDC-JDC, À LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES, EN REMPLACEMENT DE M. MICHEL RION, PDC-JDC**

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, au nom de son groupe, propose la candidature de Mme Sylvianne Mertenat en remplacement de M. Michel Rion, au sein de la Commission de gestion et de vérification des comptes.

DECISION : Mme Sylvianne Mertenat, PDC-JDC, est nommée membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes par 44 voix, sans opposition.

8. **CREDIT DE FR. 358'000.- HT POUR LE REMPLACEMENT D'UN CAMION A ORDURES**

M. André Parrat indique en préambule qu'il souhaite lancer une réflexion sur les possibilités visant à diminuer la production de déchets et à en augmenter le recyclage. S'agissant du crédit, M. Parrat met en évidence l'urgence de remplacer le camion actuel mis en service en 1994, dont les réparations pour 2006 se montent déjà à fr. 5'000.-, frais de personnel et de location de véhicules de remplacement exclus.

Quant au montant de fr. 358'000.-, M. Parrat souligne que la somme demandée est un maximum pour ce camion qui est autofinancé. De plus, de l'avis du Conseil communal et des commissions concernées, l'acquisition d'un camion répondant à la norme Euro 5 est la moins néfaste, au vu des larges débats s'agissant de l'élimination des substances nocives, notamment les particules fines. M. Parrat indique qu'à la demande de la Commission des finances, les différents modes de financement ont été étudiés. L'examen par des spécialistes révèle que l'achat par leasing est la solution la plus appropriée pour ce cas.

Rappelant les nombreuses discussions qui ont eu lieu dans le cadre de ce crédit, notamment s'agissant du carburant gaz, M. Parrat indique que cette option semble quelque peu prématurée pour Delémont, pour des raisons techniques, ce qu'il regrette.

En conclusion, M. Parrat estime que le cahier des charges pour l'achat du véhicule devra être déterminé selon différents axes, avec des options ouvertes, afin de ne pas devoir renoncer à des options intéressantes que des avancées technologiques, très rapides, pourraient offrir. Il cite en exemple la norme Euro 5, dont l'entrée en vigueur était initialement prévue en 2007, voire 2008. Ainsi, d'autres options pourraient également être disponibles, comme le carburant gaz ou les filtres à particules.

M. Joël Plumey, PCSI, s'interroge sur l'analyse des besoins et la recherche d'acquisitions les plus économiques possibles, s'agissant des deux crédits relatifs à l'achat de véhicules. En particulier, M. Plumey demande si une puissance de 400 ch est réellement nécessaire pour le camion à ordures de 26 tonnes. De plus, donnant lecture de l'article premier de la Loi sur les marchés publics, M. Plumey doute que la Municipalité l'ait réellement observé. A son avis, voter un montant déterminé risque de limiter les démarches visant à baisser le prix qui seront entreprises envers les soumissionnaires.

Pour ces raisons, M. Plumey suggère de refuser l'entrée en matière des deux crédits, d'inviter le Conseil communal à élaborer un cahier des charges précis et à faire usage de la Loi sur les marchés publics, en d'autres termes de mettre les fournisseurs en concurrence. De l'avis de l'intervenant, ces démarches permettront d'acquérir le camion le mieux adapté aux besoins et aux ressources de la ville.

M. Michel Thentz, PS, rapporte que son groupe acceptera les deux achats de véhicules, prévus au budget 2006, que le Législatif a accepté. Il rappelle que le crédit relatif à l'achat du camion à ordures figure au plan des investissements depuis deux ans et qu'il devient nécessaire et impératif de le remplacer.

S'exprimant sur les deux acquisitions proposées, M. Thentz souligne leur utilisation, comme par exemple le ramassage des ordures et des déchets encombrants, l'entretien des lampadaires ou le déneigement des toits. Au nom de son groupe, M. Thentz invite le Conseil communal à examiner sérieusement les objectifs d'autofinancement du ramassage des déchets, dont les recettes doivent couvrir tant les charges de personnel que les amortissements des véhicules achetés. En ce sens, le groupe PS soumettra diverses propositions pour le budget 2007.

M. Christian Gugger, PLR, déplore l'absence de fonds pour le maintien de la valeur des objets, d'autant que le calcul d'amortissement pour ce genre de véhicule est aisé, selon lui, et il indique que le groupe libéral-radical acceptera l'entrée en matière sur cet achat.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, indique que son groupe est favorable à l'entrée en matière sur cette acquisition. Cependant, il relève une certaine incohérence entre les deux achats de véhicules, notamment s'agissant du financement, des normes antipollution et du système de propulsion. Il souhaiterait qu'à l'avenir une politique d'investissement et un cahier des charges pour l'ensemble des véhicules communaux soient déterminés. Cette procédure permettra de choisir un modèle et non de présenter un crédit avec un système de financement basé sur l'offre d'un fournisseur.

M. Nicoulin rappelle que les deux dossiers sont en étude depuis près de six mois et que la Commission des finances les avait renvoyés pour examen complémentaire s'agissant du leasing. A ce sujet, M. Nicoulin se demande si ce type de financement est réellement le plus intéressant en raison du fait que le camion à ordures doit s'autofinancer. Il se demande si la taxe sur les ordures ménagères permettra s'assumer les charges du leasing - plus élevées qu'un amortissement standard - et si cette taxe ne devrait pas être augmentée momentanément.

En dernier lieu, M. Nicoulin invite le Conseil communal à continuer à réfléchir sur les normes d'élimination des gaz d'échappement. Chaque système ayant des avantages et des inconvénients, M. Nicoulin est d'avis qu'il n'appartient pas au Conseil de Ville de choisir entre les différents types de modèles. En outre, étonné par l'intervention de M. Plumey s'agissant des marchés publics, M. Nicoulin indique que les crédits d'une telle importance sont automatiquement soumis à la Loi sur les marchés publics, à laquelle la Ville ne peut se soustraire. A son avis, ce motif n'est pas valable pour refuser l'entrée en matière.

M. André Parrat, CS•POP, confirme que la Loi sur les marchés publics s'appliquera pour l'acquisition des véhicules. La définition du cahier des charges est prioritaire et M. Parrat souhaite laisser différentes options ouvertes. Quant au financement, M. Parrat est d'avis que le véhicule doit absolument être autofinancé. Il déclare ne pas comprendre les remarques de M. Gugger s'agissant de la valeur de l'objet. Il accepte les remarques de M. Nicoulin suggérant une étude plus approfondie des besoins afin de soumettre un crédit.

M. Joël Plumey, PCSI, maintient sa position étant donné qu'il refuse de voter un crédit maximum. Il accepterait d'entrer en matière à condition que le montant proposé soit réduit d'au moins 10 %.

M. André Parrat répète que le coût du véhicule ne dépassera pas le montant maximum du crédit et que le cahier des charges sera défini avec des options ouvertes, comme le carburant ou la puissance, par exemple. Cependant, M. Parrat précise qu'en cas d'offre dont les variantes concorderaient avec un prix largement inférieur au crédit, le Conseil communal l'accepterait.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 36 voix contre 8.

M. Joël Plumey, PCSI, met en exergue l'importance du cahier des charges et de la définition des critères. A titre d'exemple, il cite le système de pesage, dont la nécessité doit être déterminée et dont il évalue le coût à près de fr. 50'000.-.

DECISION : le crédit de fr. 358'000.- HT pour le remplacement d'un camion à ordures est accepté par 37 voix contre 6.

9. CREDIT DE FR. 250'000.- POUR LA REFECTION ET L'AMENAGEMENT DE LA STATION DE POMPAGE DE LA DOUX

M. Francis Girardin indique que l'installation de la station de pompage de la Doux date de 1972. Il rappelle que le crédit de quelque fr. 550'000.- accepté par le Conseil de Ville en 2003 concernait la mise en conformité de l'ensemble des installations du Service des eaux, selon les exigences de l'OEPN. Le Conseil communal souhaite profiter de ces travaux obligatoires pour améliorer la situation désuète de la station de la Doux, en effectuant les travaux suivants : remplacement des pompes datant d'une vingtaine d'années, isolement de la partie sèche de la partie humide, changement de pièces rouillées, amélioration des conditions de travail des ouvriers et de la sécurité du site. Ainsi, une seule intervention suffira pour effectuer l'ensemble des travaux. Sur le montant de fr. 250'000.-, une subvention de l'OEPN de 17.3 % est attendue.

DECISION : le crédit de fr. 250'000.- pour la réfection et l'aménagement de la station de pompage de la Doux est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. CREDIT DE FR. 230'000.- HT RELATIF A L'ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION NACELLE POUR LES SID

M. Francis Girardin indique que le camion actuel (et sa nacelle) ont 23 ans et que l'Office des véhicules refusera de l'immatriculer dès mai 2006. Considérant les expertises reportées en 2005 et les devis de réparation s'élevant à près de fr. 18'000.-, sans garantie, M. Girardin estime que le remplacement du camion est préférable. Il précise que différentes variantes ont été étudiées, comme la hauteur de travail de la nacelle. Quant au financement, M. Girardin informe que le leasing s'avère trop onéreux, d'autant que les Services industriels (SID) disposent d'un fonds pour l'achat du véhicule.

M. Girardin indique que le nouveau camion sera de type Atego Mercedes. Trois offres demandées à différents fournisseurs ont permis la détermination du présent crédit. Toutefois, M. Girardin souligne que huit autres offres devraient être soumises pour ce camion. Le choix des SID s'est porté sur un véhicule lourd, premièrement pour des raisons de stabilité. En effet, les objets à manipuler peuvent peser jusqu'à 300 kg, charge supplémentaire que les véhicules légers, comme les utilitaires, ne supportent pas. De plus, ces derniers ne résistent pas aussi bien au vent, comme le démontrent deux accidents survenus à Montreux et Reconvilier, à l'occasion desquels les véhicules se sont renversés. M. Girardin indique également que les stabilisateurs au sol sont manuels sur les véhicules légers et automatiques sur les camions lourds, ce qui facilite grandement la stabilisation sur des routes en pente. En outre, la surface d'accès est bien plus conséquente avec un camion lourd, en raison du bras de levier. Cette option permet de travailler par-dessus la route, sans encombrer la circulation, au contraire du véhicule léger, qui empiète sur la chaussée. Dernier élément, selon l'utilisation des SID, la durée de vie d'un véhicule léger serait probablement de sept à huit ans.

Des contacts ont été pris avec, notamment, les FMB et Moutier, dans l'intention d'acheter un véhicule en commun. Toutefois, le taux d'utilisation de ce camion par les SID (60 %) incite la Ville à acquérir son propre véhicule. Quant à l'option de la location suggérée par la Commission de l'énergie et des eaux, cette solution a également été écartée car, en cas de panne, elle ne permettrait pas d'effectuer les réparations dans un délai rapide. M. Girardin indique que les normes anti-pollution seront respectées.

M. Walter Harris, PCSI, rapporte que son groupe refuse l'entrée en matière à ce jour, estimant que le Conseil de Ville doit gérer les crédits avec plus d'attention, au vu de la situation financière de la ville. De l'avis de M. Harris, l'analyse est incomplète. Les aspects d'utilisation, par exemple, ne sont pas mentionnés dans le message et peuvent influencer le choix de remplacer ou non le véhicule. En cas de mise hors circulation de l'ancien camion, plusieurs options se présentent, de l'avis de M. Harris, selon la nature et le degré d'intensité de l'utilisation actuelle du véhicule : remplacement ou non du camion, location ou achat par leasing. Selon lui, la location journalière s'élèverait à quelque fr. 1'000.-, d'après ses renseignements. Aussi, M. Harris souhaite être sûr que l'analyse s'agissant de l'utilisation du camion a réellement été faite.

Quant au genre du futur camion, M. Harris relève les analyses précisées dans le message, portant principalement sur la hauteur maximale de travail et l'option du leasing alors que, à son avis, le choix devrait se baser sur l'analyse de l'utilisation actuelle. Ainsi, pour certains travaux effectués une ou deux fois par année, la location d'un camion pourrait s'avérer être une bonne solution. M. Harris constate que les types de nacelle et de camion-porteur n'ont pas été argumentés.

Aussi, après discussion et recherches, le groupe PCSI est d'avis qu'une camionnette, pesant moins de 3.5 tonnes, serait suffisante et mieux adaptée aux besoins réguliers des SI. Un permis de circulation de type B pour ce genre de véhicule suffit, ce qui permettrait d'augmenter la polyvalence du personnel. Le coût de cette camionnette devrait être réduit de moitié. De plus, de l'avis de M. Harris, les arguments en faveur d'un camion lourd n'ont pas été présentés. A titre d'exemple, il cite la Société d'électricité des Forces d'Aubonne et Sierre Energie SA, qui ont acquis des camionnettes nacelle, de surcroît mises à disposition en location.

M. Harris suggère donc de refuser l'entrée en matière, estimant injustifié le montant de fr. 230'000.-. Il invite l'Exécutif à présenter un second message contenant des arguments expliquant le montant. A son avis, la nécessité de remplacer le camion nacelle actuel ne doit pas forcer le Conseil de Ville à prendre une décision hâtive et mal réfléchie.

M. David Asséo, CS•POP, indique que son groupe acceptera probablement l'entrée en matière, même s'il attend les réponses que le Conseil communal donnera aux questions qu'il soulèvera. En effet, revenant sur la question écrite 2.09/03 - "Camion-nacelle", M. Asséo rappelle quelques éléments figurant dans la réponse du Conseil communal, stipulant que le remplacement du camion à court terme n'était pas envisagé. M. Asséo s'interroge dès lors sur la dégradation du véhicule en deux ans seulement.

Quant à l'élément pollution, le Conseil communal précisait que les émissions, certes désagréables, n'étaient pas plus polluantes et nocives que celles d'autres véhicules de ce type. A ce jour, cet argument est pris en compte. M. Asséo souhaite donc des explications quant à la dégradation du véhicule ces deux dernières années.

M. Christian Gugger, PLR, précise les deux fonctions du camion actuel : d'une part, il est utilisé pour le changement d'ampoules, d'autre part, il sert de grue. M. Gugger ne peut concevoir qu'un véhicule léger puisse lever des charges de 200 kg en plus d'un ouvrier dans la nacelle. Il rapporte également que son groupe acceptera l'entrée en matière sur ce crédit. Le message démontre la nécessité de remplacer le véhicule, ce dernier ne pouvant garantir une sécurité suffisante pour le personnel des SI.

M. Francis Girardin confirme le taux d'occupation du camion nacelle actuel, fait expliqué à la Commission de l'énergie et des eaux dont M. Gérard Wicht, PCSI, est membre. Quant à la location citée par M. Harris de l'ordre de fr. 1'000.- par jour, M. Girardin met en évidence qu'elle avoisinerait par année fr. 135'000.-, tenant compte de 225 jours travaillés et d'un taux d'utilisation de 60 %. Cet élément a également été discuté par la commission précitée. M. Girardin, ayant suivi de près les travaux réalisés par le chef du Service électrique, souligne que le dossier a été préparé correctement.

Quant au filtre à particules s'élevant à fr. 30'000.-, M. Girardin indique que cet élément a été ajouté à la demande du Conseil communal, eu égard aux piétons et aux ouvriers actifs sur le camion. M. Girardin admet que certains camions nacelle peuvent être moins onéreux, comme celui cité par M. Harris. Toutefois, des adaptations seraient nécessaires pour une utilisation industrielle, comme l'isolation de la nacelle devisée à fr. 4'000.-, par exemple.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 36 voix contre 4.

DECISION : le crédit de fr. 230'000.- HT relatif à l'achat d'un nouveau camion nacelle pour les SID est accepté par 39 voix contre 3.

11. REPONSE AU POSTULAT 4.10/05 - "POUR UN RECYCLAGE ET UNE VALORISATION DES DECHETS PLASTIQUES", CS•POP, M. DIDIER NICOULIN

M. André Parrat estime qu'une solution au ramassage des déchets en ville de Delémont devrait être trouvée. S'agissant de la récupération des matières plastiques, M. Parrat indique que, pour l'instant, le Canton n'a pris aucune décision. Toutefois, des initiatives privées, en collaboration parfois avec des institutions parapubliques, ont été lancées, à l'instar du Tritout de Vicques, système de recyclage extrêmement performant, employant du personnel afin d'assurer une récupération adéquate des déchets et collaborant avec une institution sociale spécialisée.

A Delémont, de petites réalisations peuvent être entreprises pour la récupération du plastique. A titre d'exemple, il cite l'association "Les petits bouchons" qui, par la récupération de ces éléments, soutient la fondation Ecole romande pour chiens d'aveugles. Selon M. Parrat, certaines communes jurassiennes organisent le recyclage des bouchons. Ce ramassage pourrait être mis sur pied, avec l'aide de la Voirie ou en organisant par exemple un programme d'occupation pour chômeurs ou requérants d'asile, ou encore en proposant cette activité pour un contrat d'insertion. Bien que cette action soit symbolique, le dépôt des bouchons pourrait s'effectuer auprès des magasins pour ensuite être acheminés dans le canton de Genève. En dernier lieu, M. Parrat indique qu'une étude sur la récupération des matières plastiques sera entamée.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, est d'avis que la récupération des bouchons nécessite simplement de s'approcher d'un commerçant afin de lui proposer la mise en place d'un conteneur fourni par l'association précitée qui se charge également du ramassage. A son avis, ce type de ramassage aurait déjà pu être réalisé durant les six derniers mois. De plus, M. Nicoulin estime que ce dossier ne doit pas nécessairement être géré par le Service des travaux publics. En contrepartie de l'installation de bennes devant les commerces, une publicité en leur faveur dans le programme annuel de ramassage ou le *D'lem Info*, par exemple, pourrait être offerte.

Quant au recyclage des autres plastiques, M. Nicoulin admet sa difficulté du fait que ces matières, pour être recyclables, doivent être triées. Leur valorisation est plus longue et plus compliquée. Quant au Tritout de Vicques, M. Nicoulin met en évidence le personnel actif sur les lieux. Considérant que proposer cette activité dans le cadre de contrats d'insertion peut être une bonne idée, il craint que cette démarche ne requière trop de temps. M. Nicoulin relève que le plastique est un dérivé du pétrole qui peut être réutilisé comme matière première ou comme combustible. A son avis, l'aggravation de la crise du pétrole doit inciter à réutiliser le plastique plutôt qu'à le gaspiller.

12. REPONSE AU POSTULAT 4.11/05 - "POUR UN JUMELAGE DE PROXIMITE", PS, M. PIERRE TSCHOPP

M. le Maire indique qu'une demande officielle de jumelage a été adressée aux Autorités de Liestal. Une réponse est attendue. Pour le Conseil communal, il est essentiel de se rapprocher de la Suisse alémanique, notamment dans la perspective d'échanges aux niveaux de l'apprentissage et de la culture. M. le Maire met en évidence la relation de proximité liant Delémont et Laufon, avec laquelle des intérêts communs existent, entre autres s'agissant des voies de communication et des transports publics. Des rencontres régulières pourraient également être organisées avec Laufon.

M. Pierre Tschopp, PS, remercie le Conseil communal pour sa démarche. Il espère que ce jumelage se concrétisera, estimant essentiel que Delémont exerce son rôle de capitale et qu'elle démontre son ouverture vis-à-vis de la Suisse alémanique.

13. REPONSE AU POSTULAT 4.12/05 - "DELEMONT, AU CŒUR DE L'EUROPE !", PS, M. SEBASTIEN LAPAIRE

Mme Françoise Collarin rapporte la proposition de la Commission dénomination des rues, consistant à appeler "Espace de l'Europe" uniquement la surface des jets de la place de la Gare, proposition retenue par le Conseil communal et qui évite une modification du cadastre. En effet, changer le nom de la place de la Gare aurait occasionné de grandes

difficultés, au vu des nombreux commerces installés à cet endroit. Mme Collarin informe que ce changement sera réalisé prochainement.

14. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.17/05 - "LE GAZ ET SON PRIX", CS•POP, M. MAX GOETSCHMANN

M. Max Goetschmann, CS•POP, est satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Max Goetschmann, CS•POP, estime que le prix du gaz à Delémont est trop élevé, tant pour les clients de Régiogaz que pour ses communes membres. A son avis, la taxe d'approvisionnement devrait pouvoir être réduite, taxe qui sert à payer le fonctionnement ainsi que les intérêts et amortissements d'EDJ. A ce sujet, M. Goetschmann souhaiterait connaître les installations dont EDJ est propriétaire. Il souhaite également voir la taxe d'approvisionnement baisser en 2007, taxe qui, à son sens, devrait toujours apparaître clairement dans la comptabilité communale, au contraire de ce que précise le Conseil communal au point 7 de sa réponse. Une ventilation dans d'autres rubriques budgétaires n'est pas possible, selon M. Goetschmann. En conclusion, il remercie le Conseil communal pour sa réponse et lui fait confiance pour qu'il fasse pression sur la taxe d'approvisionnement. A son avis, la promotion du gaz passe par une baisse des prix.

M. le Maire, en sa qualité de président de Régiogaz, s'agissant du prix du gaz, indique que des comparaisons entre le mazout et le gaz laissent apparaître que le gaz est extrêmement profitable. Quant aux coûts assumés par les collectivités publiques impliquées dans cette diversification énergétique, M. le Maire rappelle que le budget communal 2006 présente un déficit de fr. 250'000.- contre fr. 500'000.- dans les comptes 2004. Il espère que cette énergie, relativement neuve à Delémont, rapporte un bénéfice à la Municipalité, comme c'est le cas à Lausanne et Neuchâtel.

Quant aux installations d'EDJ, M. le Maire souligne que cette entreprise a réalisé d'énormes investissements, comme le gazoduc reliant Seewen à Delémont, dont les charges financières sont importantes.

M. le Maire précise que la taxe d'approvisionnement pourrait être supprimée prochainement, en raison de l'adhésion d'EDJ à GVM, le plus important distributeur de gaz naturel en Suisse. Ainsi, EDJ ne devra elle-même plus payer de taxe d'approvisionnement à son fournisseur et l'abandon de cette taxe pourra être répercuté sur les clients.

En conclusion, M. le Maire admet que la situation du gaz n'est pas enviable, considérant les déficits. Il espère toutefois une amélioration au cours des prochaines années. Selon lui, les prochaines augmentations tarifaires ne devraient pas être importantes et l'abandon de la taxe d'approvisionnement devrait engendrer une baisse assez rapide du prix du gaz.

15. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.18/05 - "MARQUAGE EFFICIENT", UDC, M. PHILIPPE ROTTET

M. Philippe Rottet, UDC, n'est pas satisfait.

16. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.19/05 - "A QUI PROFITE LA DETTE PUBLIQUE ?", PS, M. SEBASTIEN LAPAIRE

M. Sébastien Lapaire, PS, est partiellement satisfait.

17. DIVERS

M. Max Goetschmann, CS•POP, rappelle la question écrite 2.03/04 intitulée "Lire et faire lire", déposée par M. Emmanuel Kummer. Il remercie les personnes ayant œuvré à la mise sur pied de ce projet à Delémont, dans le cadre duquel des personnes retraitées consacrent une heure par semaine à la lecture de textes pour des enfants ou des

adolescents, ce qui permet des contacts intergénérationnels. En remerciant les personnes impliquées dans cette démarche, M. Goetschmann souhaite pouvoir une fois en faire autant pour les personnes impliquées dans le projet d'un Pedibus.

Ont été déposées : 3 questions écrites
3 interpellations
1 motion

La séance est levée à 21 h 25.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Giuseppe Natale

Nadia Maggay

Delémont, le 7 avril 2006